N° 311. Vendredi 30 Décembre 1842. 13me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
» six mois.	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

BUREAUX A LA HAYE, *Assendelftstraat.*

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

La Haye, 29 Décembre.

S. M., par arrêté du 24 de ce mois, a nommé : juge suppléant près du tribunal d'arrondissement à La Haye, M. E. G. P. Gertsen ; juge au tribunal d'arrondissement de Gorcum, M. J. W. Schuurman ; juge au tribunal d'arrondissement de Zutphen M. A. van Bergen.

Par un autre arrêté de même date, S. M. a nommé; greffier de la justice de canton n°4 à Amsterdam, M. P. C. Sonstroom; juge de canton à Nieuwer-Amstel, M. M. Schooneveld ; juge suppléant de la justice de canton à Alkmaar, M. C. van Foreest; juge [illegible] à Delft, M. H. A. A. van Berkel ; juge suppléant de la justice de canton à [illegible], M. E. Tinga.

S. M., par arrêté du 25 de ce mois, a nommé chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais, M. A. W. Senn van Bazel, général-major titulaire pensionné de l'armée aux Indes-Orientales.

Nous publions avec la plus vive satisfaction et avec un sentiment d'orgueil national bien légitime, la traduction d'une Notice sur la découverte de manuscrits importans, due aux recherches d'une de nos illustrations dans la science, M. de Siebold.

DÉCOUVERTE DE MANUSCRITS IMPORTANS.

NOTICE sur une relation inédite d'un voyage de découverte, en 1639, dans le Grand-Océan, à l'est du Japon, entrepris sur l'ordre qui leur en avait été donné par la Compagnie des Indes-Orientales, par le commandeur MATHIEU QUAST et ABEL JANSEN TASMAN, et sur des pièces authentiques qui constatent que les ILES DE BONIN, dont les Anglais ont pris possession en 1827, et qui, plus tard, ont servi à l'établissement d'une colonie, ont été découvertes et décrites par ces deux illustres navigateurs hollandais.

(*Communiqué par* M. DE SIEBOLD.)

A peine ANTHONIO VAN DIEMEN fût-il nommé, en 1636, gouverneur-général des Indes-Néerlandaises, que déjà son génie s'occupa de la découverte de nouveaux pays, pour agrandir la puissance de la Compagnie des Indes-Orientales, et s'appliqua à ouvrir au commerce de nouvelles sources de prospérité.

Dès les deux premières années de son administration, deux navires avaient fait voile de *Banda* pour tâcher d'obtenir des renseignemens sur la contrée nommée *Terre du Sud*, ou *Nouvelle-Hollande* (*Zuidland of Nieuw-Holland*). Le gouverneur-général entreprit lui-même un voyage aux *îles Moluques*, et il fut décidé, dans le conseil à *Batavia*, qu'on irait à la recherche de ces îles, à l'est [illegible] *d'Or et d'Argent* (*Goudt ende Silver Ryeke Eilanden*). Le manque de navires, propres à un voyage de découverte, dans des mers aussi peu connues et aussi dangereuses, et la saison trop avancée de l'année, forcèrent d'ajourner cette expédition jusqu'à l'année suivante. Un nommé GUILLAUME VERSTEGEN, qui avait habité pendant un certain temps au Japon, fut le premier qui parlât au gouverneur-général VAN DIEMEN de ces îles d'or et d'argent, et appelât son attention sur ces plages inconnues. Il paraît que les rapports de VERSTEGEN eurent un grand retentissement dans les Indes et dans la Néerlande, car les administrateurs de la Compagnie des Indes-Orientales (les directeurs, ou ainsi nommés : HEEREN VAN ZEVENTHIENE) donnèrent ordre d'équiper, dans le port de Batavia, des vaisseaux pour aller à la recherche de ces îles inconnues. Le 24 mai 1639, le conseil à *Batavia* décida qu'il serait entrepris un voyage de découverte, à l'est du Japon. Les navires (*flûtes*) l'ENGEL et le GRACHT furent désignés pour ce voyage d'exploration et la direction supérieure en fut confiée à MATHIEU QUAST. Le commandeur montait l'ENGEL et ABEL JANSEN TASMAN conduisait le GRACHT. Chacun de ces vaisseaux était pourvu de 47 hommes d'équipage et approvisionné de vivres pour 12 mois.

Jusqu'ici le nom de MATHIEU QUAST ne nous est que peu connu, et nous trouvons celui d'ABEL JANSEN TASMAN mentionné pour la première fois dans l'ouvrage de VALENTIN (*Oud en Nieuw Oost-Indië*, 3me partie, 2me section, 4e vol., pag. 47.), où l'auteur raconte qu'en 1641, TASMAN, capitaine de la flûte DE SAEYER, fit voile de *Cambodia*, rencontra deux jonques en croisière et s'empara de l'une d'elles. Ici on apprend à connaître TASMAN comme homme de guerre. Pour la première fois, il apparaît comme navigateur et hydrographe dans la troisième partie du précieux ouvrage précité (1er vol., pag. 47) où l'on trouve des détails sur la navigation d'ABEL TASMAN vers la Terre du Sud (*Zuidland*) en l'année 1642. C'est à VALENTIN que nous devons l'intéressante relation de cet important voyage. Le 14 août 1642, TASMAN sortit du hâvre de Batavia, avec les vaisseaux le HEEMSKERK et le ZEEHAAN, faisant voile vers l'île *Maurice*, pour de ce point de relâche, aller à la découverte. Parti de là, il dirigea de nouveau son cours vers l'Est et le Sud, pour découvrir l'objet de ses recherches, cette Terre du Sud (*Zuidland*). Le 24 novembre, il découvrit, au sud de la *Nouvelle-Hollande*, cette grande île, à laquelle il donna le nom de la TERRE DE VAN-DIEMEN, en l'honneur du gouverneur-général des Indes-Orientales. TASMAN fit voile de nouveau, se dirigeant alors quelque peu vers le Nord et vers l'Est; et il découvrit la *Nouvelle-Zélande*, quelques-unes des *îles des Amis*, auxquelles il donna le nom d'*Amsterdam*, *Middelburg* et *Rotterdam* et celles du *Prince-Guillaume* et du *banc de Heemskerk*. Après cette importante découverte, il dirigea son cours, longeant la côte septentrionale de la *Nouvelle-Irlande*, et au nord de la *Nouvelle-Guinée*, longeant *Ceram*, *Bouro* et *Bouton*, il fit voile vers l'île de Java, où, le 15 juin 1643, il vint jeter l'ancre dans le port de Batavia.

C'est ainsi qu'ABEL JANSEN TASMAN, dans le court espace de dix mois, parvint à résoudre un grand problème, par la découverte et l'exploration de toute la Terre du Sud (*Zuidland*). Notre illustre navigateur entreprit encore une fois, en l'année 1644, un voyage, dont malheureusement nous n'avons jusqu'à présent aucuns détails, et les noms de son protecteur VAN DIEMEN et ceux de ses amis, qu'il a donnés aux îles, aux caps et aux rivières sur la côte septentrionale de la *Nouvelle-Hollande*, sont les seules traces qui indiquent ses explorations maritimes. C'est par ce voyage que TASMAN a accompli la circumnavigation de la *Nouvelle-Hollande*.

DEPUIS [illegible] À NOS JOURS, ON N'A EU AUCUNS RENSEIGNEMENS, SUR LA VIE ET LES ACTES ANTÉRIEURS D'UN ABEL JANSEN TASMAN que *Von Krusenstern* a nommé le plus grand navigateur du XVIIe siècle. (1)

On ne sera pas peu surpris d'apprendre aujourd'hui qu'ABEL JANSEN TASMAN fut le premier marin, qui déjà en 1639, fit un voyage d'exploration dans l'hémisphère septentrional de l'Océan pacifique !

Mais avant de communiquer les renseignemens que j'ai récemment acquis sur ce voyage d'exploration, je dois justifier l'authenticité de mes communications et dire en même temps sous quels heureux auspices, je suis parvenu à découvrir un manuscrit de deux cents ans, dont les faits qu'il confirme, sont aussi importans pour la science de la navigation que glorieux pour le pays qui a produit des navigateurs aussi hardis et aussi habiles.

Il y a quelques mois, S. A. R. LE PRINCE HENRI DES PAYS-BAS a daigné me remettre le 9e numéro (septembre) du *Nautical Magazine*, où se trouvait une notice sur les *Iles de Bonin* (*the Bonin Islands*). Auparavant, j'avais déjà eu l'honneur de communiquer verbalement à S. A. R. quelques détails sur ce groupe d'îles, et de lui faire connaître mes présomptions qu'au commencement du XVIIIe siècle, ces îles avaient déjà été découvertes par des navigateurs hollandais. Une ancienne carte hydrographique de l'année 1639, dont j'avais dû la communication à l'obligeance de M. Jacob Swart, à Amsterdam, m'avait confirmé dans mon opinion, car on trouve sur cette carte les noms de MATHIEU QUAST et d'ABEL JANSEN TASMAN, dont le journal de mer a visiblement servi à la confection de cette carte ; et l'indication d'un groupe d'îles, parfaitement conforme à celui des îles de Bonin, et parmi lesquelles on lit les noms des îles, de ENGEL et de GRACHT, ne permet plus de douter un seul instant que dans cet Archipel, le glorieux pavillon de l'antique Compagnie des Indes-Orientales flottait déjà en 1639. — Il était bien à désirer qu'on vît un jour se confirmer la vérité de cette hypothèse, et on devait présumer que les pièces authentiques, concernant cette découverte, se trouveraient dans les archives de la Compagnie des Indes-Orientales, dont la conservation est confiée aux soins de M. P. L. de Munnick, à Amsterdam.

C'est aussi le 8 décembre au matin, que M. de Munnick et moi, nous trouvâmes dans le 67e recueil des anciennes écritures de la Compagnie, dans une lettre du gouverneur-général ANTHONIO VAN DIEMEN, datée du 1er janvier 1640, l'annotation suivante écrite à la marge : DÉCOUVERTE A L'EST DU JAPON PAR DEUX FLUTES, et en même temps, reliés dans ce même recueil, le journal de mer (2) du commandeur MATHIEU QUAST, avec les dessins du pays reconnu (3), et les décisions du conseil de l'équipage (4) et autres documens, tous signés par MATHIEU QUAST et ABEL

(1) Dans les *Dissertations sur quelques anciens voyages maritimes des Hollandais.* (*Verhandelingen over eenige vroegere zeetogten der Nederlanders*), par J. MOLL, ce savant dit, à la page 179 : « Nous savons seulement d'ABEL JANSEN TASMAN qu'il est né à *Hoorn*, où il paraît qu'on trouve encore quelques personnes de ce nom. Quand est-il parti pour les Indes, à quelle époque en est-il revenu, quels ont été les autres événemens de sa vie, de tout cela on ne sait rien. Dans nos grands dictionnaires historiques, où l'on se plaît à enregistrer, avec un soin scrupuleux, les plus petites particularités sur la vie de tel ou tel savant casanier, qui peut-être n'a pas fait autre chose que de professer dans une Académie ou de se mêler dans quelque dispute sur des futilités scientifiques, le premier navigateur de son siècle n'a pas pu trouver une place. Nous ne connaissons donc de TASMAN que ses deux voyages et ses deux découvertes ! »

« Oui, dit M. JACOB SWART (*Dissertations et Rapport sur la marine et la navigation*, *Verhandelingen en berigten betrekkelijk het Zeewezen en de Zeevaartkunde*, 3e partie, 1 vol. page 233), le zélé, le savant MOLL a raison, et nous nous réunissons volontiers au reproche qu'il exprime. Une recherche faite avec soin à ce sujet, ne m'a pas encore prouvé que *Tasman* fut natif de Hoorn, et on ne peut pas affirmer que les personnes qui portent aujourd'hui à Hoorn le nom de TASMAN, soient les descendans du grand découvreur Néerlandais. — Et quoique dans la Néerlande on ait oublié notre ABEL JANSEN TASMAN et qu'on ne puisse pas dire où repose sa dépouille mortelle, l'étranger lui rend du moins un hommage bien mérité et appelle souvent la TERRE DE VAN DIEMEN du nom de la *Péninsule de Tasman* ou *Tasmanie.* — *Tasmanie, Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Hollande*, quelle puissante influence ces îles ne peuvent-elles pas exercer dans ces contrées de l'Orient, quand la civilisation, les arts, l'industrie et les connaissances utiles auront de plus en plus éclairé et guidé les masses. Et peut-être alors un peuple étranger accomplira la tâche que la Néerlande a négligée, et une nouvelle nation reconnaissante honorera ABEL JANSEN TASMAN, placera sur la même ligne CHRISTOPH-COLOMB, COOK ET TASMAN et les nommera les trois plus grands navigateurs que l'humanité ait jamais produits. » C'est ainsi qu'il y a quelques mois s'exprimait M. Jacob Swart ; il ne connaissait alors que les deux voyages de *Tasman* et il n'avait qu'une demi-connaissance des mérites hydrographiques de cet illustre navigateur dans la partie septentrionale du Grand-Océan !

(2) « *Journal* ou *Mémorial* du commandeur MATHIEU QUAST, allant par ordre de MM. le gouverneur-général et les conseillers des Indes avec les flûtes *Engel* et *Gracht*, à la découverte des Iles d'or et d'argent, situées à l'est environ 37 ½ degré latitude Nord ; que la bénédiction du Tout-Puissant soit accordée et fortifie pour le mieux les progrès de la navigation générale, ainsi soit-il ! (40 pages in F°.) »

(3) Dix-neuf pages in-folio, avec des dessins exacts des reconnaissances de pays, et la figure d'un poisson, long de 5 pieds et large de 7 pieds.

(4) « Copie des résolutions du commandeur MATHIEU QUAST et du conseil des équipages *Engel* et *Gracht*, pendant le voyage en destination de Batavia à la découverte de quelques nouveaux pays, situés à l'est du Japon, commençant du 3 juin 1639 jusqu'au 15 novembre suivant. » (31 pages in-folio.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE.

LES MYSTÈRES DE PARIS. (1)

QUATRIÈME PARTIE. — CHAPITRE XXV.

M. de Saint-Rémy.

Nous avons dépeint la charmante figure, l'élégance exquise, la tournure de M. de Saint-Rémy, arrivé la veille de la ferme d'Arnouville (propriété de Mme la duchesse de Lucenay), où il avait trouvé un refuge contre les poursuites des gardes du commerce Malicorne et Bourdin.

M. de Saint-Rémy entra brusquement dans l'étude, son chapeau sur la tête, l'air haut et fier, fermant à demi les yeux, et demandant d'un air souverainement impertinent, sans regarder personne :

— Le notaire ? où est-il ?

— Monsieur Ferrand travaille dans son cabinet, — dit le maître-clerc, — si vous voulez attendre un instant, Monsieur, il pourra vous recevoir.

— Comment, attendre ?

— Mais, Monsieur...

— Il n'y a pas de mais monsieur ; allez lui dire que M. de Saint-Rémy est là... Je trouve encore singulier que ce notaire me fasse faire antichambre... ça empeste le poêle ici !...

— Veuillez passer dans la pièce à côté, Monsieur, — dit le premier clerc, — j'irai tout de suite prévenir M. Ferrand.

M. de Saint-Rémy haussa les épaules, et suivit le maître-clerc.

Au bout d'un quart d'heure, qui lui sembla fort long et qui changea son dépit en colère, M. de Saint-Rémy fut introduit dans le cabinet du notaire.

Rien de plus curieux que le contraste de ces deux hommes, tous deux profondément physionomistes et généralement habitués à juger presque du premier coup-d'œil à qui ils avaient affaire.

M. de Saint-Rémy voyait Jacques Ferrand pour la première fois. Il fut frappé du caractère de cette figure blafarde, rigide, impassible, au regard caché par d'énormes lunettes vertes, au crâne disparaissant à demi sous un vieux bonnet de soie noire.

Le notaire était assis devant son bureau, sur un fauteuil de cuir, à côté d'une cheminée dégradée, remplie de cendres, où fumaient deux tisons noircis. Des rideaux de percaline verte, presque en lambeaux, ajustés à de petites tringles de fer sur les croisées, cachaient les vitres inférieures et jetaient dans ce cabinet, déjà sombre, un reflet livide et sinistre. Des casiers de bois noir remplis de cartons étiquets, quelques chaises de merisier recouvertes de velours d'Utrecht jaune, une pendule d'acajou, un carrelage jaunâtre, humide et glacial, un plafond sillonné de crevasses et orné de guirlandes de toiles d'arraignée, tel était le *sanctus sanctorum* de M. Jacques Ferrand.

Le vicomte n'avait pas fait deux pas dans ce cabinet, n'avait pas dit une parole, que le notaire, qui le connaissait de *réputation*, le haïssait déjà. D'abord il voyait en lui, pour ainsi dire, un rival en fourberies ; et puis, quoique M. Ferrand fût d'une mine basse et ignoble, il n'en détestait pas moins chez les autres l'élégance, la grâce et la jeunesse, surtout lorsqu'un air suprêmement insolent accompagnait ces avantages.

Le notaire affectait ordinairement une sorte de brusquerie rude, presque grossière, envers ses cliens, qui n'en ressentaient que plus d'estime pour lui en raison de ces manières de paysan du Danube. Il se promit de redoubler de brutalité envers M. de Saint-Rémy.

Celui-ci ne connaissant aussi Jacques Ferrand que de *réputation*, s'attendait à trouver en lui une sorte de *tabellion*, bonhomme ou ridicule, le vicomte se représentant toujours sous des dehors presque niais les hommes de probité proverbiale, dont Jacques Ferrand était, disait-on, le type achevé.

Loin de là, la physionomie, l'attitude du *tabellion* imposaient au vicomte un ressentiment indéfinissable, moitié crainte, moitié haine, quoiqu'il n'eut aucune raison sérieuse de le craindre ou de le haïr. Aussi, en conséquence de son caractère résolu, M. de Saint-Rémy exagéra-t-il encore son insolence et sa fatuité habituelles. Le notaire gardait son bonnet sur sa tête, le vicomte garda son chapeau, et s'écria dès la porte, d'une voix haute et mordante :

— Il est, pardieu ! fort étrange, Monsieur, que vous me donniez la peine de venir ici, au lieu d'envoyer chercher chez moi l'argent des traites que j'ai souscrites à ce Badinot, et pour lesquelles ce drôle-là m'a poursuivi... Vous me dites, il est vrai, qu'en outre vous avez une communication très-importante à me faire... soit... mais alors vous ne devriez pas m'exposer à attendre un quart d'heure dans votre antichambre : cela n'est pas poli, Monsieur.

M. Ferrand, impassible, termina un calcul qu'il faisait, essuya méthodiquement sa plume sur l'éponge imbibée d'eau qui entourait son encrier de faïence ébréchée, et leva vers le vicomte, sa face glaciale, terreuse et camuse, chargée d'une paire de lunettes.

On eût dit une tête de mort dont les orbites auraient été remplacés par de larges prunelles fixes, glauques et vertes.

Après l'avoir considéré un moment en silence, le notaire dit au vicomte, d'une voix brusque et brève :

— Où est l'argent ?

Ce sang-froid exaspéra M. de Saint-Rémy.

— Lui... lui l'idole des femmes, l'envie des hommes, le parangon de la meilleure compagnie de Paris, le duelliste redouté, ne pas produire plus d'effet sur un misérable notaire ! cela était odieux ; quoiqu'il fût tête-à-tête avec Jacques Ferrand, son orgueil intime se révoltait.

— Où sont les traites ?

Reprit-il aussi brièvement.

Du bout d'un de ses doigts durs comme du fer et couverts de poils roux, le notaire, sans répondre, frappa sur un large portefeuille de cuir posé près de lui.

Décidé à être aussi laconique, mais frémissant de colère, le vicomte prit, dans la poche de sa redingote un petit agenda de cuir de Russie fermé par des agraffes d'or, en tira quarante billets de 1,000 fr. et les montra au notaire.

— Combien ? — demanda celui-ci.

— Quarante mille francs !

— Donnez....

— Tenez, et finissons vite, Monsieur ; faites votre métier, payez-vous, remettez-moi les traites, — dit le vicomte, en jetant impatiemment le paquet de billets de banque sur la table.

Le notaire les prit, se leva, les examina près de la fenêtre, les tournant et les retournant un à un, avec une attention si scrupuleuse, et pour ainsi dire si insultante pour M. de Saint-Rémy, que ce dernier en blémit de rage.

Le notaire, comme s'il eût deviné les pensées qui agitaient le vicomte, hocha la tête, se tourna à demi vers lui, et lui dit avec un accent indéfinissable :

— Ça s'est vu...

Un moment interdit, M. de Saint-Rémy reprit sèchement :

— Quoi ?

— Des billets de banque faux, — répondit le notaire, en continuant de soumettre ceux qu'il tenait à un examen attentif.

— A propos de quoi me faites-vous cette remarque, Monsieur ?

Jacques Ferrand s'arrêta un moment, regarda fixement le vicomte à travers ses lunettes, puis, haussant imperceptiblement les épaules, il se remit à inventorier les billets sans prononcer une parole.

— Mort-dieu ! Monsieur le notaire, sachez que lorsque j'interroge on me répond ! — s'écria M. de Saint-Rémy, irrité par le calme de Jacques Ferrand.

— *Ceux-là* sont bons.

Dit le notaire en retournant vers son bureau où il prit une petite liasse de papiers timbrés auxquels étaient annexées deux lettres de change ; il mit ensuite un des billets de 1,000 fr. et trois rouleaux de 100 fr. sur le dossier de la créance, puis il dit à M. de Saint-Rémy, en lui indiquant du bout du doigt l'argent et les titres :

— Voici ce qui vous revient des 40,000 fr. ; mon client m'a chargé de percevoir la note des frais.

Le vicomte s'était contenu à grand peine pendant que Jacques Ferrand

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

JANSEN TASMAN, qui, sans doute, à titre de premier capitaine, avait tenu le journal; car on reconnaît à chaque ligne sa manière d'écrire et son esprit. Les reconnaissances de pays dessinées par lui sont aussi parfaitement conformes à celles de TASMAN que VALENTIN nous a reproduites dans son ouvrage.

Un peu plus tard, je vis ensuite dans un recueil officiel de livres, lettres et autres documens envoyés le [illegible] janvier 1640, avec le bâtiment *Marie de Medicis*, par le gouverneur-général et par le conseil des Indes, aux administrateurs (Directeurs) dans les Provinces-Unies de la Compagnie des Indes-Orientales, à Amsterdam, qu'il se trouvait aussi, outre le journal de mer précité, une carte originale des découvertes faites à l'est du Japon par le commandeur MATHIEU QUAST. Cette carte est indubitablement celle indiquée ci-dessus, qui maintenant, réunie avec les autres pièces authentiques, forme une collection complète et un document national pour la gloire de la marine néerlandaise.

Maintenant, il nous reste à décrire le voyage de notre illustre navigateur, et à prouver que MATHIEU QUAST et ABEL JANSEN TASMAN sont les navigateurs qui ont découvert et décrit les *îles de Bonin*. (*Pour être continué.*)

Suite du projet apportant des modifications aux lois sur la contribution personnelle. (*Voir notre numéro d'hier.*)

12. Le titre de l'article 23 de la loi du 29 mars 1833 sera comme il suit :

« *Dispositions particulières concernant l'imposition et l'exemption.* »

Le même article est complété par les dispositions suivantes :

« *b.* Les chevaux montés à étriers seront considérés comme » des chevaux de selle.

» *c.* Comme voitures suspendues elles-mêmes ou dont les » bancs pendent ou tiennent au moyen de soupentes ou de res» sorts ou bien par le secours d'un corps élastique quel» conque, seront considérées les voitures munies de la même » manière de plaques, d'anneaux ou de chaînes de métal ou » dont les siéges sont pourvus de ressorts d'acier ou d'autres » métaux. »

13. Le § 7 de l'article 24 de la loi du 29 mars 1833 est complété par la disposition suivante :

« Dans cette catégorie ne sont pas compris les étrangers ad» mis dans le royaume en qualité de consuls ou d'agens de com» merce de puissances étrangères, pourvu qu'ils n'exercent ni » état, ni commerce quelconque frappés de patente. »

14. Il sera ajouté au bas du § 4 de l'article 27 de la loi du 29 mars 1833, la clause suivante :

« Les cultivateurs mentionnés au § 1er de l'article 18 ne se» ront pas passibles d'une augmentation de droit du chef de » l'usage alternatif de leurs chevaux exemptés et imposés. »

15. Le tarif, annexé au § 3 de l'article 28 de la loi du 29 mars 1833, sera remplacé par le tarif suivant :

Base de multiplication.	1re CLASSE. Communes de 48,0000 âmes de population et au-dessus.			2e CLASSE. Communes de 36,000 à 48,000 âmes de population.		
1 b.	de fl. 100	et au-dessous de	fl. 140	de fl. 50	et au-dessous de	fl. 80
2 »	140		220	80		120
3 »	220		340	120		180
4 »	340		500	180		260
5 »	500		700	260		370
6 »	700		1,000	370		500
7 »	1,000		1,400	500		700
8 »	1,400		1,800	700		1,000
9 »	1,800		2,500	1,000		1,500
10 »	2,500		3,400	1,500		2,200
11 »	3,400		4,500	2,200		3,000
12 »	4,500 et au-dessus.			3,000 et au-dessus.		

Base de multiplication.	3e CLASSE. Communes de 24,000 à 36,000 âmes de population.			4e CLASSE. Communes de 17,000 à 24,000 âmes de population.		
1 b.	de fl. 55	et au-dessous de	fl. 70	de fl. 49	et au-dessous de	fl. 70
2 »	70		90	60		80
3 »	90		130	80		110
4 »	130		170	110		150
5 »	170		250	150		210
6 »	250		350	210		300
7 »	350		500	300		450
8 »	500		700	450		600
9 »	700		1,000	600		800
10 »	1,000		1,400	800		1,100
11 »	1,400		2,000	1,100		1,500
12 »	2,000 et au-dessus.			1,500 et au-dessus.		

Base de multiplication.	5e CLASSE. Communes de 12,000 à 17,000 âmes de population.			6e CLASSE. Communes de 8,000 à 12,000 âmes de population.		
1 b.	de fl. 44	et au-dessous de	fl. 55	de fl. 38	et au-dessous de	fl. 45
2 »	55		70	45		60
3 »	70		90	60		[illegible]
4 »	[illegible]		130	[illegible]		[illegible]
5 »	[illegible]		[illegible]	120		[illegible]
6 »	[illegible]		240	150		[illegible]
7 »	240		380	210		320
8 »	380		520	320		450
9 »	520		700	450		600
10 »	700		900	600		800
11 »	900		1,200	800		1,000
12 »	1,200 et au-dessus.			1,000 et au-dessus.		

Base de multiplication.	7e CLASSE. Communes de 5,000 à 8,000 âmes de population.			8e CLASSE. Communes de 3,000 à 5,000 âmes de population.		
1 b.	de fl. 33	et au-dessous de	fl. 40	de fl. 28	et au-dessous de	fl. 33
2 »	40		50	33		40
3 »	50		70	40		60
4 »	70		100	60		80
5 »	100		140	80		110
6 »	140		180	110		160
7 »	180		240	160		220
8 »	240		350	220		310
9 »	350		500	310		400
10 »	500		700	400		550
11 »	700		900	550		750
12 »	900 et au-dessus.			750 et au-dessus.		

Base de multiplication.	9e CLASSE. Communes de 1,500 à 3,000 âmes de population.			10e CLASSE. Communes du plat pays et autres au-dessous de 1,500 âmes de pop.		
1 b.	de fl. 24	et au-dessous de	fl. 28	de fl. 24	et au-dessous de	fl. 27
2 »	28		32	27		30
3 »	32		40	30		35
4 »	40		60	35		45
5 »	60		80	45		60
6 »	80		120	60		80
7 »	120		180	80		110
8 »	180		250	110		180
9 »	250		330	180		270
10 »	330		450	270		400
11 »	450		650	400		550
12 »	650 et au-dessus.			550 et au-dessus.		

16. Il sera ajouté au bas de l'article 45 de la loi du 29 mars 1833 :

« § 5. Il sera réservé sur le montant de la contribution HUIT » pour cent comme fonds de non-valeurs, sur lequel seront im» putés :

» *a.* Les dégrèvemens, les réductions et les radiations ;

» *b.* Le montant des cotes irrécouvrables et des frais irrécou» vrables résultant des expertises et des révisions ;

» *c.* Les frais de poursuite irrécouvrables. »

« Le tout sauf liquidation par la Chambre des Comptes, sur le pied de la loi du 5 octobre 1841, *Staatsblad* n° 40.

» L'excédant, après l'apurement de l'exercice, sera compris » dans les revenus de l'état. »

17. Le modèle du billet de contribution, arrêté par le § 1er de l'article 30 de la loi du 29 mars 1833 et modifié par l'article 3 de la loi du 29 décembre 1835 susmentionnée, sera également modifié conformément à la présente loi.

18. La présente loi sera obligatoire au 1er mai 1843.

Mandons et ordonnons, etc.

Le 24 de ce mois, est arrivé au Helder le brick de la marine royale *Meermin*, commandé par le capitaine lieutenant Bouricius, et venant de Batavia.

Dans l'assemblée générale des actionnaires de la Société néerlandaise des chemins de fer, tenue le 28 de ce mois à Amsterdam, M. l'ingénieur Conrad a fait un rapport sur la situation des travaux, et a fait connaître, entr'autres, l'expectative que la section de Leyde à La Haye serait terminée au printemps prochain. Il a contredit, comme non fondés, les bruits qui ont couru au sujet d'affaissemens du chemin de fer entre Amsterdam et Harlem. La Société possède dix locomotives avec les pièces de rechange nécessaires. La station de Leyde est en pleine construction. Tous les bois nécessaires pour continuer le *rail-way* jusqu'à La Haye sont fournis et acceptés par la direction; les rails et les autres accessoires nécessaires sont également prêts.

M. L. J. J. Serrurier, dont la gestion, conformément aux statuts, allait expirer, a été réélu à l'unanimité en qualité de directeur de la Compagnie.

ERRATUM. — Au bas du programme de l'exposition de tableaux, etc., publié dans notre numéro du 28 décembre, au lieu de la signature : [illegible] R. [illegible]. de Salis, lisez : *baron C. A. P. de* [illegible]

Faits Divers.

Un journal allemand rapporte un coup bizarre de la fortune, arrivé au dernier tirage de la loterie de Berlin. Un pauvre jeune étudiant, candidat en théologie à Cologne, avait depuis quelque temps mis toutes ses espérances dans la loterie; il y sacrifiait tout ce qu'il avait, et reculait les paiemens les plus urgens. Quelques jours avant le tirage, son décrotteur et *factotum* vint de nouveau à la charge pour le montant de ses gages qu'il n'avait pas touchés depuis plusieurs mois et une foule de petites avances qui ne lui avaient pas été remboursées. Cette fois-ci le décrotteur ne se laissa pas contenter de belles paroles; il ne lâcha pas son homme et lui représenta si pathétiquement l'état souffrant de sa femme malade et les besons de ses sept enfans mourant de faim, que l'étudiant en eut le cœur touché. Après tout, pensa-t-il, ces maudits billets ne me rapportent rien, et par une résolution brusque il donna au décrotteur celui qu'il avait encore. « Vends ce billet, lui dit-il, paie-toi et je te donnerai le reste quand je serai plus heureux. »

Le décrotteur réfléchit. Ce pourrait bien être là, se dit-il, un jeu de la fortune. Il suivit cette inspiration, garda le billet, tandis que la femme et les enfans durent continuer à souffrir des privations, et quelques jours après, le gros lot échoit au numéro de l'heureux décrotteur ! Pour témoigner sa reconnaissance à son ancien maître, il l'a nommé gouverneur de ses enfans. (*Correspondant de Nuremberg.*)

— On ne peut mieux dépeindre les filous de St.-Pétersbourg, qu'en rapportant l'anecdote suivante :

« L'ambassadeur de France vantait un jour, devant un des grands-ducs de la maison impériale, l'adresse des filous de Paris, et rapportait une foule de traits de leur savoir-faire. Le grand-duc pensait que ceux de St.-Pétersbourg ne leur cédaient point, et pria l'ambassadeur, qui en doutait, de venir dîner chez lui le lendemain; il lui promit de lui faire enlever sa montre, sa bague et tout ce qui ne tiendrait pas à fer et à clou à sa personne. Le pari fut accepté, et le grand-duc pria le ministre de la police de lui envoyer le plus habile et le plus adroit des filous qu'il tenait en cage. Le filou fut déguisé en laquais; il reçut des instructions, et on lui promit la liberté s'il parvenait à exécuter le tour; il devait faire un signe au grand-duc aussitôt que la montre serait en sa possession.

» On se met à table. Les différens services sont apportés et tour-à-tour relevés, tandis que l'ambassadeur s'assurait fréquemment de la présence de sa montre en portant la main à la poche de son gilet. Le laquais déguisé se mêlait aux autres et [illegible] à servir et à desservir. Le dîner touchait à sa fin, et le grand-duc attendait avec impatience et anxiété le signal convenu, lorsque tout-à-coup sa figure s'épanouit, et s'adressant à l'ambassadeur, qui était très-engagé dans une conversation, il lui demande l'heure : celui-ci, qui venait encore de tâter la poche de son gilet, y porte la main en triomphe, et en tire, aux éclats de rire de tous les convives, un joli navet coupé en forme de montre ! L'ambassadeur, déconcerté, veut prendre une prise pour se donner un peu de contenance; il fouille dans ses poches, mais sa tabatière lui manque; sa bague avait disparu; bref, il s'aperçoit que pendant le dessert, il avait été complètement dévalisé : gants, mouchoirs, cure-dent, clés, tout lui avait été enlevé.

» On amène l'adroit filou; mais quel ne fut pas l'étonnement général, lorsqu'on le vit produire deux montres et deux bagues dont l'une appartenait à l'ambassadeur et l'autre au grand-duc lui-même ! Celui-ci porte la main à ses poches et trouve qu'il avait été aussi totalement dépouillé. Il donna l'assurance qu'il n'en savait absolument rien. En congédiant le filou qui lui avait fait gagner son pari d'une manière si éclatante, le grand-duc lui recommanda cependant de tâcher de tirer, à l'avenir, parti de sa liberté et de son adresse, en les faisant servir à une industrie plus honnête. »

— Les détails suivans sur les *fumeurs d'opium* en Chine sont extraits du journal de voyage du docteur Hill, chirurgien du

---

établissait ses comptes. Au lieu de lui répondre et de prendre l'argent, il s'écria d'une voix tremblante de colère :

— Je vous demande, Monsieur, pourquoi vous m'avez dit, à propos des billets de banque que je viens de vous remettre, *qu'on en avait vu de faux ?*

— Pourquoi ?

— Oui.

— Parce que... je vous ai mandé ici pour une affaire de faux...

Et le notaire braqua ses lunettes vertes sur le vicomte.

— Et en quoi cette affaire de faux me concerne-t-elle ?

Après un moment de silence, M. Ferrand dit au vicomte, d'un air triste et sévère :

— Vous rendez-vous compte, Monsieur, des fonctions que remplit un notaire ?

— Le compte et les fonctions sont parfaitement simples, Monsieur. J'avais tout à l'heure 40,000 fr., il m'en reste treize cents...

— Vous êtes très-plaisant, Monsieur... Je vous dirai, moi, qu'un notaire est aux affaires temporelles ce qu'un confesseur est aux affaires spirituelles... Par état, il connaît souvent d'ignobles secrets.

— Après, Monsieur ?...

— Il se trouve souvent forcé d'être en relation avec des fripons...

— Ensuite, Monsieur !...

— Il doit, autant qu'il le peut, empêcher un nom honorable d'être traîné dans la boue.

— Qu'ai-je de commun avec tout cela ?

— Votre père vous avait laissé un nom respecté que vous déshonorez, Monsieur !...

— Qu'osez-vous dire ?

— Sans l'intérêt qu'inspire ce nom à tous les honnêtes gens, au lieu d'être cité ici, devant moi, vous le seriez à cette heure devant le juge d'instruction.

— Je ne vous comprends pas.

— Il y a deux mois, vous avez escompté, par l'intermédiaire d'un agent d'affaires, une traite de cinquante-huit mille francs, souscrite par la Maison Meulaert et Ce, de Hambourg, au profit d'un William Smith, et payable dans trois mois, chez M. Grimaldi, banquier à Paris.

— Eh bien !

— Cette traite est fausse.

— Cela n'est pas vrai [illegible]

— Cette traite [illegible] la maison Meulaert n'a jamais contracté d'engagement avec William Smith, elle ne le connaît pas.

— Serait-il vrai [illegible] de Saint-Rémy avec autant de surprise que d'indignation; — mais alors j'ai été horriblement trompé, Monsieur... car j'ai reçu cette valeur comme [illegible] comptant.

— De qui ?

— De M. William Smith lui-même; la maison Meulaert est si connue... je connaissais moi-même tellement la probité de M. William Smith, que j'ai accepté cette traite en paiement d'une somme qu'il me devait...

— William Smith n'a jamais existé... c'est un personnage imaginaire...

— Monsieur, vous m'insultez !

— Sa signature est fausse et supposée comme le reste.

— Je vous dis, Monsieur, que M. William Smith existe; mais j'ai sans doute été dupe d'un horrible abus de confiance.

— Pauvre jeune homme !...

— Expliquez-vous !

— En quatre mots, le dépositaire actuel de la traite est convaincu que vous avez commis le faux...

— Monsieur !...

— Il prétend en avoir la preuve; avant-hier il est venu me prier de vous mander chez moi et de vous proposer de vous rendre cette fausse traite... moyennant transaction... Jusque-là tout était loyal; voici ce qui ne l'est plus, et je ne vous en parle qu'à titre de renseignemens : il demande cent mille francs... écus... aujourd'hui même, ou sinon, demain, à midi, le faux est déposé au parquet du procureur du roi.

— C'est une indignité !

— Et de plus une absurdité... Vous êtes ruiné, vous étiez poursuivi pour une somme que vous venez de me payer, grâce à je ne sais quelle ressource... voilà ce que j'ai déclaré à ce tiers-porteur... Il m'a répondu à cela... que certaine grande dame très-riche ne vous laisserait pas dans l'embarras...

— Assez ! Monsieur !... assez !...

— Autre indignité, autre absurdité ! d'accord.

— Enfin, Monsieur... que veut-on ?

— Indignement exploiter une action indigne. J'ai consenti à vous faire savoir cette proposition, tout en la flétrissant comme un honnête homme doit la flétrir. Maintenant cela vous regarde. Si vous êtes coupable, choisissez entre la cour d'assises ou la rançon qu'on vous impose... Ma démarche est toute officieuse, et je ne me mêlerai pas davantage d'une affaire ausi sale. Le tiers-porteur s'appelle M. Petit-Jean, négociant en huiles; il demeure sur le bord de la Seine, quai de Billy, 10. Arangez-vous avec lui. Vous êtes faussaire, comme il l'affirme.

M. de Saint-Rémy était entré chez Jacques Ferrand le verbe insolent, la tête haute. Quoiqu'il eût commis dans sa vie quelques actions honteuses, il restait encore en lui une certaine fierté de race, un courage naturel qui ne s'était jamais démenti; au commencement de cet entretien, regardant le notaire comme un adversaire indigne de lui, il s'était contenté de le persiffler. Lorsque Jacques Ferrand eut parlé de faux... le vicomte se sentit écrasé. A son tour il se trouvait dominé par le notaire.

Sans l'empire absolu qu'il avait sur lui-même, il n'aurait pu cacher l'impression terrible que lui causa cette révélation inattendue; car elle pouvait avoir pour lui des suites incalculables... que le notaire ne soupçonnait même pas...

Après un moment de silence et de réflexion, il se résigna, lui si orgueilleux, si irritable, si vain de sa bravoure, à implorer cet homme grossier qui lui avait si rudement parlé l'austère langage de la probité.

— Monsieur, vous me donnez une preuve d'intérêt dont je vous remercie; je regrette la vivacité de mes premières paroles... — dit M. de Saint-Rémy d'un ton cordial.

— Je ne m'intéresse pas du tout à vous, — reprit brutalement le notaire. — Votre père était l'honneur même, je n'aurais pas voulu voir son nom à la cour d'assises : voilà tout.

— Je vous répète, Monsieur, que je suis incapable de l'infamie dont on m'accuse.

— Vous direz cela à M. Petit-Jean.

— Mais, je l'avoue, l'absence de M. Smith qui a indignement abusé de ma bonne foi...

— Infâme Smith !

— L'absence de M. Smith me met dans un cruel embarras; je suis innocent; qu'on m'accuse, je le prouverai; mais une telle accusation flétrit toujours un galant homme.

— Après ?

— Soyez assez généreux pour employer la somme que je viens de vous remettre à désintéresser en partie la personne qui a cette traite entre les mains.

— Cet argent appartient à mon client, il est sacré !

— Mais dans deux ou trois jours je le rembourserai.

— Vous ne le pourrez pas ?

— J'ai des ressources.

— Aucunes... d'avouables du moins. Votre mobilier, vos chevaux ne vous appartiennent plus, dites-vous... ce qui m'a l'air d'une fraude indigne.

— Vous êtes bien dur, Monsieur. Mais en admettant cela, ne ferai-je pas argent de tout dans une extrémité aussi désespérée ? Seulement, comme il m'est impossible de me procurer d'ici à demain midi cent mille francs, je vous en conjure, employez l'argent que je viens de vous remettre à retirer cette malheureuse traite. Ou bien... vous qui êtes si riche... faites-moi cette avance, ne me laissez pas dans une position pareille...

— Moi, répondre de cent mille francs pour vous ? ah ça ! vous êtes donc fou ?

— Monsieur, je vous en supplie... au nom de mon père... dont vous m'avez parlé... soyez assez bon pour...

bâtiment anglais, le *Sanda*, qui se perdit sur les côtes de l'île de Heinan au mois d'octobre 1839, et dont l'équipage fut conduit à Canton sous la protection du gouvernement chinois :

« Le soir de notre arrivée à Heinan, un des hommes formant notre escorte demanda la permission de fumer son opium dans l'appartement destiné au capitaine-commandant et à moi.

» Tout l'appareil du fumeur, renfermé dans un sac de cuir, consistait en une petite boîte d'opium, une pipe d'une construction particulière, une lamps et un poinçon d'acier long d'environ six pouces.

» L'opium, contenu dans une boîte de bois, pas beaucoup plus grande qu'un dé à coudre, était une substance épurée, noirâtre, moitié liquide, ressemblant à du goudron ou de la mélasse, mais ayant plus de consistance; elle est préparée, autant que j'ai pu le comprendre, de la drogue crue que l'on fait bouillir, filtrer et évaporer.

» La pipe, faite d'ébène, avait environ 13 pouces de longueur et trois quarts de pouce de diamètre; à l'une des extrémités était un fourneau de cuivre fermé. Ce fourneau, de la forme d'une poire, avait une ouverture au centre, assez grande pour y introduire une aiguille.

» Le Chinois alla s'asseoir sur une table qu'il avait rapprochée d'un canapé de bambou, les jambes croisées à la manière des Turcs. Notre homme alluma d'abord sa lampe. Au moyen du poinçon, il prit de la drogue, gros comme un pois, et la tint quelques secondes dans la flamme de la lampe, ce qui la fit enfler et prendre feu en répandant une odeur très-aromatique et très-agréable. Ayant fait une longue aspiration, pour expulser l'air de ses poumons, il mit la pipe à la bouche, appliqua de nouveau le fourneau à la flamme de la lampe et aspira un long trait, ce qui dissipa presque entièrement l'opium et le convertit en une fumée épaisse que le fumeur fit sortir par les narines, après l'avoir retenue quelque temps dans la poitrine. Il avait, dans l'espace de vingt minutes, répété huit fois le même procédé, lorsqu'il se laissa tomber sur le canapé, et s'endormit d'un profond sommeil qui dura trois heures. En se réveillant, il parut stupéfié, embarrassé et tout étonné de se trouver en société d'étrangers. Après avoir repris connaissance, il partit d'un grand éclat de rire.

» C'était un jeune homme de 24 ans, sur lequel je fis ces observations. Après la deuxième aspiration de la drogue ses yeux devinrent étincelans, sa figure s'anima, son pouls battait avec plus de force et de vitesse; sa respiration devint fréquente; tout le système paraissait considérablement excité. Ces symtômes augmentèrent jusqu'à la sixième aspiration de l'opium. En ce moment le pouls bondissait : il battait 120 fois à la minute.

» Après les deux dernières applications, qui furent faites avec beaucoup moins d'aplomb et de dextérité, le fumeur parut totalement stupéfié ; il se laissa tomber sur le canapé et s'endormit immédiatement. Comme je l'ai dit, il se réveilla de lui-même après trois heures. Un affaissement considérable suivit le premier excitement. Les yeux étaient devenus sombres, tristes. Tout le corps avait une apparence de langueur et de stupidité. La respiration était embarrassée et le pouls descendu de beaucoup au-dessous de son état normal : il battait à peine 69 fois à la minute.

» En Chine, l'usage de l'opium est presque général, du moins parmi les hommes. Loin de se borner aux personnes riches et aisées, il règne aussi dans les plus basses classes de la population. Celles-ci se passeraient plutôt de leur dîner que de leur pipe d'opium. Malgré les peines sévères prononcées contre ceux qui font usage de cette drogue enivrante, il m'a paru qu'on n'en faisait nullement un secret ; car dans les villes et villages où nous passions, nous rencontrâmes partout des endroits où l'on allait fumer.

» Comme on peut bien se le figurer d'après la manière dont les Chinois en font usage, l'opium produit des effets bien plus funestes encore que les boissons spiritueuses. On reconnaît facilement le fumeur déterminé d'opium à ses traits languissans, sans expression, à son visage blême, ridé, à son œil sombre, enfoncé ; à son corps maigre et flétri. L'esprit partage bientôt les maux du corps, et le malheureux fumeur, ne trouvant plus aucun charme dans la société, tombe dans un état de stupide indifférence pour tout, excepté pour la drogue mortifère qui est devenue son seul besoin, sa seule consolation, jusqu'à ce qu'elle l'ait mis au tombeau. »

EXTERIEUR.

AMÉRIQUE. — Le paquebot *Indépendance*, capitaine Nye, est arrivé le 25 décembre de New-York à Liverpool en 15 jours; il a éprouvé un temps très-rude. Il amène 17 passagers et apporte le Message du président qui a été lu au Congrès le 6 de ce mois. Ce document a été porté à New-York par un exprès en 9 heures, 17 minutes. Il est moins long que de coutume et n'offre pas, en général, beaucoup d'intérêt.

Après avoir parlé des différends survenus entre la Grande-Bretagne et l'Union Américaine et de leur aplanissement, le président dit :

« Nos relations continuent sur le pied le plus amical avec les autres puissances de l'Europe. Les traités existans avec elles seront rigoureusement observés, et le gouvernement saisira chaque occasion favorable aux intérêts des Etats-Unis, pour étendre la base des rapports commerciaux. La paix avec l'univers est le véritable fondement de notre politique, et elle ne peut être rendue durable que par une justice égale et impartiale à l'égard de tous. »

— Une lettre arrivée à Philadelphie et datée de Mexico, 8 novembre, annonçait qu'un traité venait d'être conclu entre le gouvernement mexicain et le ministre américain, le général Waddy Thompson, pour le paiement des sommes allouées par la convention faite à Washington. Ce paiement aura lieu par trimestre et par vingt et unième; les revenus de la douane mexicaine et le produit de quelques taxes sont engagés pour l'accomplissement du traité vis-à-vis du gouvernement américain.

Les troupes texiennes envoyées dans la direction de St.-Antoine étaient épuisées de fatigue et commençaient à se débander. Le général Sommerwell qui les commandait attendait de nouveaux ordres de son gouvernement pour se porter en avant.

TURQUIE. — Constantinople, 7 décembre. Le 30 novembre M. de Boutenieff a expédié un courrier à St. Pétersbourg, afin d'envoyer à son gouvernement, la Note de la Porte, par laquelle celle-ci refuse de revenir sur la reconnaissance du prince de Servie. On se demande maintenant ce que fera le cabinet de St.-Pétersbourg. Réalisera-t-il ses menaces et rompra-t-il avec la Porte, ou bien, avant d'en venir à cette extrémité, ne tentera-t-il pas d'abord des moyens plus doux pour rétablir son influence en Servie? Ces moyens ne seraient pas difficiles à trouver ; on n'a qu'à faire une contre-révolution!

Des personnes bien informées prétendent que M. de Bourqueney s'est déclaré pour la Russie, dans l'affaire de Servie. Elles assurent que M. de Bourqueney a conseillé à la Porte d'examiner mûrement les réclamations légitimes et bien fondées de la Russie, et d'y faire droit. Jusqu'ici Sir Stratford Canning n'a pas fait de nouvelles démarches ; il a seulement dit à la Porte de prendre garde à elle, sans s'expliquer davantage. Le chargé d'affaires d'Autriche joue le rôle de simple observateur. Jusqu'à ce jour il ne s'est prononcé ni pour, ni contre.

(*Gaz. Univ. de Leipsig.*)

Des Frontières, 12 décembre. Les consuls anglais et français se sont rendus ces jours-ci à Belgrade, et comme on avait appris qu'ils avaient fait visite à Kiamil-Pacha, ainsi qu'au prince [illegible], les partisans du nouveau gouvernement en conclurent que la France et l'Angleterre reconnaissaient le nouvel ordre de choses. Il est certain cependant que le but de la visite des deux consuls était d'exiger du Pacha ainsi que du prince le redressement de quelques griefs; le drogman de l'un des consuls avait été arrêté et l'autre consul avait à se plaindre des retards qu'avait éprouvés l'un de ses courriers dans la quarantaine. Le prince s'excusa en disant que ces deux faits lui étaient inconnus.

— Une lettre des frontières de Turquie, dans le *Mercure de Souabe*, publie, à l'occasion des récens événemens dans la Servie et dans la Valachie, les remarques suivantes, qui ne sont pas sans intérêt :

« Depuis la dernière paix entre la Russie et la Porte, celle-ci a conservé, il est vrai, la suzeraineté nominale sur les principautés de Moldavie, de Valachie et de Servie, mais il en passa de fait une grande partie à la Russie. Outre la prépondérance politique de cette puissance, ce qui augmenta aussi son influence, ce fut la religion de ces principautés dont les habitans appartiennent en grande partie au culte grec.

» Depuis longtemps le clergé grec penche vers la Russie, et on a pu principalement le remarquer, lors de la délivrance de la Grèce. Les princes du pays, Milosch, Ghika, et Soutzo, se crurent plus forts qu'ils ne l'étaient en effet; ils comptaient aussi trop sur l'autorité qu'ils avaient déjà acquise, et qui vis-à-vis du pouvoir périclitant de la Porte, devait sans doute augmenter en force. Cependant, ce qui leur échappa, ce fut un guide certain pour se diriger au milieu des projets qui s'ébauchaient ailleurs qu'à Constantinople et ils se crurent d'autant plus sûrs de leur fait, qu'ils les soupçonnaient à peine et les regardaient comme peu importans. Toutefois, Milosch et Ghika ont déjà pu apprendre combien ces projets étaient vastes et comment ils en sont devenus les victimes. Nous n'examinerons pas qui a pu dicter les firmans de leur destitution, mais nous ferons remarquer à l'égard du fait lui-même, qu'il peut servir de prélude pour le partage, quand la Porte mourra *ab intestato*.

» Quant à ce qui regarde les habitans des principautés, il saurait à peine y être question du nom de peuple, alors que nous le représentons comme nation, parce que les boyards et les grands de Turquie, sont maîtres du pays. Aussi, la culture ne peut-elle faire que peu de progrès. A côté de ces maîtres du sol, les spéculations mercantiles jouent un rôle considérable en Servie. Les négocians achètent les produits du pays et font, la plupart, de très-gros bénéfices. Ils approvisionnent aussi le pays des produits d'art et d'industrie des contrées occidentales, principalement des états autrichiens, et acquièrent par le double bénéfice, des richesses considérables au moyen desquelles ils s'assurent dans ces pays appauvris, une grande influence ; car avec de l'or, on fait tout ici. Ils sont ainsi pour le parti auquel ils se rallient, d'un immense poids dans la balance. Le peuple est, en général, énergique et valeureux ; les talens de l'esprit ne lui manquent pas et son caractère est généralement doux. Les Valaques (dans la Moldavie et la Valachie), sont plus doux que les Serviens qui sont portés à la ruse et à l'intrigue. Cependant, comme la grande masse est sans propriétés, et que dans leur pauvreté, ils se sont autant accoutumés aux privations, qu'aux débauches, quand ils ont trouvé l'occasion de s'y livrer, celui qui a de l'argent et de l'esprit, peut facilement s'en servir pour ses projets. C'est ce qui explique les partis qui surgissent toujours aussitôt qu'il s'agit d'une révolution. De tout cela, il est facile de conclure que, tant que la Porte restera suzeraine de ces provinces, il ne saurait être question pour elles d'une tranquillité durable, et avec elle une culture progressive. Et pourtant elles contiennent tant de richesses naturelles, qui, si elles étaient mises au jour, ne les rendraient pas seulement florissantes, mais pourraient être échangées avec avantage en Europe.

» Dans l'état actuel des choses, on peut s'attendre que, la Porte ayant cessé d'exister, la Servie et la Bosnie écherront à l'Autriche. D'abord une grande partie de la Servie a déjà été plusieurs fois en possession de l'Autriche, ensuite on y trouve partout beaucoup d'affection pour cette puissance, finalement elle pourrait par cet accroisement, s'arrondir à l'est de la Transylvanie jusqu'au littoral. Il est certain, d'un autre côté, que lors d'une dissolution de la Turquie, aucune puissance sur la terre ne pourra empêcher la Russie, de se rendre maîtresse du pays entre le Dniester et le Danube. »

SUÈDE ET NORVÈGE. — Stockholm, 15 décembre. Le maréchal du royaume de Suède, M. le comte Brahe qui depuis la dernière assemblée des Etats a acquis une grande popularité, vient d'être élu président du conseil ecclésiastique de la commune allemande, poste qu'a rempli pendant près de trente années le général Delagardie, récemment décédé.

Au mois de février prochain, il y aura à Upsal une grande réunion de maîtres d'école. L'archevêque a adressé publiquement des invitations pour cette réunion.

M. Ihre, ministre des affaires étrangres, ainsi que M. Guizot et M. le comte Demidoff, ont été nommés membres de l'Académie des sciences de Stockholm.

Il a été question dans le *Afton-Blad* de la possibilité que M. de Hartmansdorf pût être chargé du portefeuille des affaires étrangères; cette nouvelle a été reproduite par différens journaux allemands; mais nous pouvons affirmer de bonne source qu'elle n'est nullement fondée. M. le conseiller d'état Ihre reste provisoirement chargé des affaires de ce département.

PRUSSE. Berlin, 20 décembre. La manière solennelle avec laquelle on a célébré à notre cour, le jour de fête de S. M. l'empereur de Russie, a témoigné des sympathies intimes qui lient les deux monarques et réfuté suffisamment les bruits répandus depuis quelque temps. La Russie, en rendant le commerce des frontières plus facile et en diminuant considérablement le taux de son tarif, nous a prouvé combien elle avait à cœur non seulement de conserver pour l'avenir la bonne harmonie qui existe avec la Prusse, mais même de faire des sacrifices, afin de ne

---

— Je suis bon pour ceux qui le méritent, — dit rudement le notaire ; — honnête homme, je hais les escrocs, et je ne serais pas fâché de voir un de ces beaux fils sans foi, ni loi, impies et débauchés, une bonne fois attaché au pilori pour servir d'exemple aux autres... Mais j'entends vos chevaux qui s'impatientent, Monsieur le vicomte, — dit le notaire en souriant du bout de ses dents noires.

A ce moment on frappa à la porte du cabinet.

— Qu'est-ce ? — dit Jacques Ferrand.

— Mme la comtesse d'Orbigny, — dit le maître-clerc.

— Priez-la d'attendre un moment.

— C'est la belle-mère de la marquise d'Harville, — s'écria M. de Saint-Rémy.

— Oui, Monsieur.... elle a rendez-vous avec moi ; ainsi, serviteur.

— Pas un mot de ceci, Monsieur ! — s'écria M. de Saint-Rémy d'un ton menaçant.

— Je vous ai dit, Monsieur, qu'un notaire était aussi discret qu'un confesseur.

Jacques Ferrand sonna, le clerc parut.

— Faites entrer Mme d'Orbigny... — Puis, s'adressant au vicomte : — Prenez ces 1,300 fr., Monsieur, ce sera toujours un à-compte pour M. Petit-Jean.

Mme d'Orbigny (autrefois Mme Roland) entra au moment où M. de Saint-Rémy sortait, les traits contractés par la rage de s'être inutilement humilié devant le notaire.

— Eh ! bonjour, monsieur de Saint-Rémy, — lui dit Mme d'Orbigny ; — combien il y a longtemps que je ne vous ai vu...

— En effet, Madame, depuis le mariage de d'Harville, dont j'étais témoin, je n'ai pas eu l'honneur de vous rencontrer, — dit M. de Saint-Rémy en s'inclinant et en donnant tout-à-coup à ses traits une expression affable et souriante. — Depuis lors vous êtes toujours restée en Normandie?

— Mon Dieu ! oui ; M. d'Orbigny ne veut vivre maintenant qu'à la campagne... et ce qu'il aime, je l'aime... Aussi vous voyez en moi une vraie provinciale : je ne suis pas venue à Paris depuis le mariage de ma chère belle-fille avec cet exellent M. d'Harville... Le voyez-vous souvent?

— D'Harville est devenu très-sauvage... et très-morose... On le rencontre assez peu dans le monde, — dit M. de Saint-Rémy avec une nuance d'impatience ; car cet entretien lui était insupportable, et par son inopportunité, et parce que le notaire semblait s'en amuser beaucoup. Mais la belle-mère de Mme d'Harville, enchantée de cette rencontre avec un *élégant*, n'était pas femme à lâcher si tôt sa proie.

— Et ma chère belle-fille, — reprit-elle, — n'est pas, je l'espère, aussi sauvage que son mari?

— Mme d'Harville est fort à la mode et toujours fort entourée, ainsi qu'il convient à une jolie femme : mais je crains, Madame, d'abuser de vos momens, et...

— Mais pas du tout, je vous assure. C'est une bonne fortune pour moi de rencontrer l'élégant des élégans, le roi de la mode ; en dix minutes, je vais être au fait de Paris, comme si je ne l'avais jamais quitté... et votre cher M. de Lucenay, qui était avec vous témoin du mariage de M. d'Harville ?

— Plus original que jamais : il part pour l'Orient, et il en revient juste à temps pour recevoir hier matin un coup d'épée, fort innocent du reste.

— Ce pauvre duc ! Et sa femme, toujours belle et ravissante ?

— Vous savez, Madame, que j'ai l'honneur d'être un de ses meilleurs amis, mon témoignage à ce sujet serait suspect... Veuillez, Madame, à votre retour aux Aubiers, me faire la grâce de ne pas m'oublier auprès de M. d'Orbigny.

— Il sera très-sensible, je vous assure, à votre aimable souvenir; car il s'informe souvent de vous, de vos succès... Il dit toujours que vous lui rappelez le duc de Lauzun.

— Cette comparaison seule est tout un éloge; mais malheureusement pour moi elle est beaucoup plus bienveillante que vraie. Adieu, Madame; car je n'ose espérer que vous puissiez me faire l'honneur de me recevoir avant votre départ.

— Je serais désolée que vous prissiez la peine de venir chez moi. Je suis tout-à-fait campée pour quelques jours en hôtel garni ; mais si, cet été ou cet automne, vous passez sur notre route, en allant à quelqu'un de ces châteaux à la mode, où les merveilleuses se disputent le plaisir de vous recevoir... accordez-nous quelques jours seulement par curiosité de contraste, et pour vous reposer, chez de pauvres campagnards, de l'étourdissement de cette vie de château si élégante et si folle... car c'est toujours fête où vous allez !...

— Madame...

— Je n'ai pas besoin de vous dire combien M. d'Orbigny et moi nous serons heureux de vous recevoir ; mais, adieu, Monsieur ; je crains que le bourru bienfaisant (elle montra le notaire) ne s'impatiente de nos bavardages.

— Bien au contraire, Madame, bien au contraire; — dit Ferrand avec un accent qui redoubla la rage contenue de M. de Saint-Rémy.

— Avouez que M. Ferrand est un homme terrible... — reprit Mme d'Orbigny en faisant l'évaporée; — mais, prenez garde, puisqu'il est heureusement pour vous chargé de vos affaires, il vous grondera furieusement, c'est un homme impitoyable. Mais que dis-je?... au contraire... un merveilleux comme vous... avoir M. Ferrand pour notaire... mais c'est un brevet d'amendement; car on sait bien qu'il ne laisse jamais faire des folies à ses cliens, sinon il leur rend leurs comptes... Oh! il ne veut pas être le notaire de tout le monde... — Puis, s'adressant à Jacques Ferrand : — Savez-vous, Monsieur le puritain, que c'est une superbe conversion que vous avez faite là :... rendre sage l'élégant par excellence, le roi de la mode!

— C'est justement une conversion, Madame... M. le vicomte sort de mon cabinet tout autre qu'il n'y était entré.

— Quand je vous dis que vous faites des miracles!... Ce n'est pas étonnant, vous êtes un saint.

— Ah! Madame... vous me flattez... — dit Jacques Ferrand avec componction.

M. de Saint-Rémy salua profondément Mme d'Orbigny ; puis, au moment de quitter le notaire, voulant tenter une dernière fois de l'apitoyer, il lui dit d'un ton dégagé, qui laissait pourtant deviner une anxiété profonde :

— Décidement... mon cher M. Ferrand... vous ne voulez pas m'accorder ce que je vous demande ?

— Quelque folie ?... sans doute... Soyez inexorable, mon cher puritain, — s'écria Mme d'Orbigny en riant:

— Vous entendez... Monsieur, je ne puis contrarier une aussi belle dame...

— Mon cher M. Ferrand, parlons sérieusement... des choses sérieuses... et vous savez que celle-là... l'est beaucoup... Décidément vous me refusez ? — demanda le vicomte avec une angoisse à peine dissimulée.

Le notaire fut assez cruel pour paraître hésiter. M. de Saint-Rémy eut un moment d'espoir.

— Comment, homme de fer, vous cédez ? dit en riant la belle-mère de Mme d'Harville, — vous subissez aussi le charme de l'irrésistible ?...

— Ma foi, Madame, j'étais sur le point de céder, comme vous dites, mais vous me faites rougir de ma faiblesse, — reprit M. Ferrand ; puis, s'adressant au vicomte, il lui dit, avec une expression dont celui-ci comprit toute la signification. — Là, *sérieusement* (et il appuya sur le mot), c'est impossible... Je ne souffrirai pas que, par caprice, vous fassiez une etourderie pareille... Monsieur le vicomte, je me regarde comme le tuteur de mes cliens ; je n'ai pas d'autre famille, et je me regarderais comme complice des folies que je leur laisserais faire.

— Oh ! le puritain ! Voyez-vous le puritain ? — dit Mme d'Orbigny.

— Du reste voyez M. Petit-Jean; il pensera, j'en suis sûr, absolument comme moi, il vous dira... non !

M. de Saint-Rémy sortit désespéré.

Après un moment de réflexion, il dit : — Il le faut! — Puis, à son chasseur, qui tenait ouverte la portière de sa voiture :

— A l'hôtel de Lucenay!

Pendant que M. de Saint-Rémy se rend chez la duchesse, nous ferons assister le lecteur à l'entretien de M. Ferrand et de la belle-mère de Mme d'Harville.

(*La suite à demain.*)

point troubler cette harmonie ; car on aurait été fondé de croire que notre industrie frontière n'aurait pas ressenti les heureux résultats de cette opération avant l'année prochaine.

Les bruits qui ont couru sur un prochain changement dans le personnel de nos ministres, et qui ont été reproduits par plusieurs journaux, sont regardés ici comme entièrement dénués de fondement. (*Gaz. Univ.* d'Augsb.)

— Il est toujours question de la création d'un ministère de commerce dont serait nommé chef M. L. Kuhne, directeur-général des contributions. Personne ne doute des capacités de ce fonctionnaire distingué, à l'activité et aux lumières duquel on doit principalement attribuer l'établissement du *Zollverein*.

HANOVRE. — Hanovre, 20 décembre. On aprend qu'un imprimeur de cette ville, jouissant d'une considération méritée, a l'intention de fonder un journal et de faire venir à cet effet de Iéna M. le docteur Prutz. Ainsi qu'il a été annoncé dernièrement dans cette feuille, ce savant a été soumis à une enquête pour une pièce de vers présentée à Dahlmann, lors de son départ de Iéna, et nous pensons y avoir également lu auparavant qu'un poème de sa façon sur la situation des affaires de Bade avait été confisqué. M. le docteur Prutz, avec de semblables recommandations, jouerait peut-être un triste rôle en Hanovre.

(*Corresp. de Hamb.*)

VILLES ANSÉATIQUES. — Hambourg, 23 décembre. S. Exc. M. de Hœnlein, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse près de cette ville, a fait remettre au comité des secours la somme de 216,520 marcs de banque, produit des collectes faites dans le royaume de Prusse, tant à domicile que dans les églises.

M. le docteur et sénateur Kellinghausen a été élu bourgmestre en remplacement de M. le docteur Abendroth, décédé. M. Kellinghusen est membre du Sénat depuis 1831.

Francfort, 26 décembre. M. le comte de Wangenheim, grand-maréchal de cour de S. M. le roi de Hanovre, est arrivé en cette ville.

BADE. — Carlsruhe, 25 décembre. La *Gazette de Carlsruhe* annonce que les négociations relatives au projet d'une union douanière franco-belge vont être reprises à Paris entre le gouvernement français et l'ambassadeur belge. On dit que pour prévenir de nouvelles réclamations ultérieures des puissances, on partira dans ces nouvelles négociations, d'une base toute différente. Il serait question de fixer le tarif français pour un certain nombre d'années, de le faire accepter de la Belgique pour le nombre d'années stipulé, et de ne placer aux frontières de la Belgique que des douaniers belges. Ce projet reposerait évidemment sur les mêmes principes que ceux qui ont servi de base à l'union douanière allemande.

ESPAGNE. — Madrid, 19 décembre. Le bruit se confirme que le général Linage a pris la défense de Van Halen, et que ce dissentiment entre le duc et son conseiller intime avait encouragé Van Halen à donner des éclaircissemens sur sa conduite, non pas devant le conseil de guerre, mais devant la nation, au moyen d'un manifeste dans lequel il devait publier une lettre tenue jusqu'à présent secrète, que le général Espartéro a écrite, à ce qu'il paraît, au général Zavala. L'indignation du duc s'en est accrue. Il est parvenu à empêcher la publication du manifeste, mais les dissentimens entre les deux quartiers-généraux sont toujours aussi vifs. C'est pour cela que M. Séoane a été mandé. Reste à savoir si le régent l'a choisi pour conseiller et conciliateur, ou bien pour remplacer définitivement Van Halen.

On parle toujours de la dissolution des Cortès.

— On dit que le décret de dissolution des Cortès est arrivé de Sarria. Les ministres qui sont à Madrid se sont adressés au régent pour le faire révoquer, et M. Zumalacarréguy a déclaré vouloir donner sa démission plutôt que de la signer. C'est aux journaux ministériels à dire quel degré de crédit mérite cette nouvelle.

— On lit dans la *Gazette de Madrid :*

« Les travaux de la reconstruction du front intérieur de la citadelle de Barcelonne sont poussés avec activité. On transporte de la pierre à Montjouy pour y construire des esplanades. »

— Le duc doit s'en retourner à Madrid sans entrer à Barcelonne. Les événemens de Barcelonne ont beaucoup affecté le duc. On dirait qu'il a dans le sein un ver rongeur. Il reconnaît, enfin, que si un petit nombre de flatteurs approuvent le bombardement, cette mesure est désapprouvée par la généralité du pays. (*Heraldo* du 19.)

— On écrit de Barcelonne que 37 personnes restent en Capilla, attendant leur exécution. On assurait que le nombre des victimes s'élevait à plus de cent.

— Un ordre du jour général de la place, du 18 décembre, annonce que le 24, il doit y avoir une inspection générale des prisons de la ville. Le gouverneur-général Zabala demande qu'un état precis lui soit fourni avant ce jour sur tous les prisonniers. Cinq officiers, ayant fait constater légalement leur *alibi* pendant les événemens dont la ville a été le théâtre, ont été rayés de la liste des personnes comprises dans l'Art. 1er du *bando* du 5. (*El Constitucional* du 19 décembre.)

— Les dépenses de l'armée de Catalogne montent déjà à un million et demi de francs par mois. Sur ces fonds, le régent a fait allouer aux troupes une gratification mensuelle de 25 francs par officier et de 5 francs par soldat. La gratification est payée, mais la solde habituelle reste en arrière de deux ou trois mois. Avant la reddition de Barcelonne, les troupes n'ont vécu que de réquisitions forcées qu'on payait aux habitans avec des bons à valoir sur les contributions futures. Les officiers même n'auraient pas eu de quoi manger, sans les rations qu'ils recevaient comme la troupe. Comme il va falloir régler la solde et payer désormais exactement une armée devenue le seul garant de l'ordre en Espagne, et que d'ailleurs la dépense est beaucoup plus forte sur le pied de guerre, on n'y fera pas face à moins de deux millions et demi par mois. Le ministre des finances éprouve les plus grandes difficultés pour satisfaire à tous les besoins.

Une dépêche du régent a ordonné le désarmement immédiat de deux bataillons de la garde nationale de Séville. Le *bando* publié à ce sujet porte que les individus qui n'auront pas remis leurs armes dans la journée, avant cinq heures, *seront traités comme rebelles*. C'est à-peu-près le style et la même forme de procédure qu'à Barcelonne, quoique la constitution ne soit pas suspendue à Séville par un décret d'état de siége. Un renfort de troupes a été expédié de Cadix, par bateau à vapeur pour assurer l'exécution du désarmement.

Le régent va se trouver en présence d'un autre genre de difficulté. Le [illegible] que jusqu'au 31 décembre, et les Cortès ayant été prorogées avant d'avoir pu voter un nouveau budget pour 1843, la question de la légalité du recouvrement des impôts va être soulevée de toutes parts, et déjà les journaux de l'opposition ont commencé l'attaque. Ils demandent si le régent fera bombarder les villes qui, s'appuyant sur la constitution, se refuseront à payer l'impôt. A la date du 20 décembre les Cortès n'étaient pas encore convoquées, et l'on ne savait pas quel parti voulait prendre Espartéro à cet égard.

(*J. des Débats.*)

PORTUGAL. — L'*Iberia* est arrivé à Falmouth, avec la malle de Lisbonne, du 12. On s'attendait à ce que la lettre du secrétaire d'état au département des affaires étrangères, sur les droits d'importation en Portugal stipulés dans le nouveau traité, serait débattue par le gouvernement et la réponse transmise au noble lord par l'*Ibéria*. Le temps avait été très-mauvais sur les côtes d'Espagne et de Portugal.

ANGLETERRE. — Londres, 26 décembre. Nous tenons de bonne source que le gouvernement de S. M. ne veut proposer aucune modification des lois des céréales. L'anxiété du public pour apprendre ce que le gouvernement se propose de faire à ce sujet, rend cette nouvelle tout-à-fait importante. Nous ajouterons que depuis la clôture de la dernière session, pas un ministre de S. M. n'avait eu l'idée de faire une motion dans ce sens.

(*British-Queen.*)

— Le discours du président des Etats-Unis (voir rubrique Amérique) a causé quelque satisfaction en reconnaissant les difficultés de la position financière et donnant l'espoir d'un avenir meilleur.

— Le *Malta Times* publie le texte d'une Adresse que la Société anglo-maltaise contre l'esclavage, a fait parvenir en date du 10 décembre, à S. A. le vice-roi d'Egypte, afin de le remercier des nobles efforts de S. A. pour améliorer la condition de la partie infortunée de ses sujets, connus sous le nom d'esclaves d'Afrique. Elle prie S. A. de poursuivre ses mesures ayant pour but la complète émancipation de tous les esclaves africains.

— On lit dans l'*Exeter Gazette :* Il a plu à S. A. R. Albert Edouard, prince de Galles et duc de Cornouailles, par lettres patentes munies du sceau privé, portant la date du 1er décembre 1842, de nommer et de députer George Pearse, de Bradninch, Esq., dans le comté de Devon, en qualité de garde-chasse pour et dans le manoir de Bradninch, partie du duché de Cornouailles, dans le comté de Devon.

— Les lettres du cap de Bonne-Espérance signalent un accroissement considérable dans les revenus de la colonie. Le trimestre d'octobre, comparé à celui de l'année précédente, présente un accroissement de 5,711 livres.

— Le *steamer* de S. M. *Spitfire*, parti de Honduras pour la Jamaïque, a fait naufrage le 1er de ce mois. Il a été entièrement perdu. Quoique ce sinistre soit arrivé la nuit, on n'a à déplorer que la mort d'un seul homme de l'équipage.

FRANCE. — Paris, 27 décembre. Le roi a reçu aujourd'hui M. Molé et M. Salvandy, M. le maréchal Soult est aussi venu chez le roi. Il n'y a point eu de conseil de cabinet.

— L'administration des douanes publie dans le *Moniteur* l'état des principales marchandises importées en France pendant les onze premiers mois de 1842 avec l'indication des droits perçus et des quantités qui existaient dans les entrepôts à la fin du mois de novembre. Les droits ont produit 90 millions de francs.

— S. M. le roi de Sardaigne vient de donner à M. de Lesseps, consul de France à Barcelonne, et à M. Gatier, commandant de la station française, la croix de St.-Maurice, pour leur témoigner sa satisfaction de la conduite qu'ils ont tenue envers les sujets sardes, et des services qu'ils leur ont rendus lors du bombardement de cette ville.

— M. de Lamartine et M. Berryer sont arrivés à Paris.

— On lit dans le *Journal du Hâvre*, du 26 :

« Le bruit se répand, et nous revient de divers côtés, que le ministère a pris enfin une résolution relativement au projet de loi sur les sucres, qui doit être présenté aux Chambres dès les premiers jours de la session. Si nous sommes bien informés, il se serait décidé en faveur du système du rachat de la fabrication du sucre indigène, et il en aurait fait la base de son projet. On ne dit rien encore des dispositions de détail, qui, le principe étant adopté, n'offrent plus qu'une importance secondaire. On assure que la mesure a passé dans le conseil à une assez forte majorité. MM. Martin (du Nord) et Villemain sont jusqu'ici les seuls ministres qui nous aient été signalés comme opposans. »

— La Chambre de Commerce du Hâvre, dans sa séance du 23 de ce mois, a rédigé une lettre au ministère pour demander la suppression, moyennant une indemnité, de la fabrication du sucre indigène.

Elle a procédé ensuite à la nomination des délégués qu'elle enverra à Paris.

BELGIQUE. — Bruxelles, 28 décembre. Le Sénat a terminé hier la discussion du budget des voies et moyens et il l'a adopté à l'unanimité. Le Sénat a commencé ensuite la discussion du projet de sanction de la convention conclue avec l'Espagne.

— MM. Orban, Eljan, Braconnier, Julien Dandrimont, Ch. Vischers Lespine, Victor Bellefroid et Delmarmol, membres de la commission des charbonnages de la province de Liége, se sont rendus à Bruxelles où ils ont été reçus par Sa Majesté. Ils lui ont exposé les vœux de leurs commettans, au sujet de l'amélioration de la navigation de la Meuse. Ces MM. ont visité également les ministres de l'intérieur et des travaux publics ainsi que les membres de la Chambre des Représentans qu'ils ont engagés à veiller aux intérêts de la province.

(*Tribune.*)

— Nous lisons dans l'*Écho de Renaix :*

« La hideuse mendicité se propage d'une manière vraiment effrayante dans nos environs. Il n'est pas rare de rencontrer dans la campagne des bandes de 20 à 30 personnes qui vont demander dans les fermes de quoi soutenir leurs familles affamées. Malheur au cultivateur qui oserait fermer sa porte à ces dangereux mendians, car les menaces accompagnent presque toujours la demande de secours. Ces jours derniers une de ces menaces a eu un commencement d'exécution dans une ferme du territoire de notre ville, appartenant à la veuve et aux enfans Ph. Coppenolle. Le feu a été mis à une meule de foin, et peu s'en est fallu que toute la ferme ne devînt la proie des flammes. Les pertes sont évaluées à 300 francs. »

— La cour d'assises de la Flandre-Occidentale a consacré hier une première audience à l'affaire d'A. Dietz, chef de la station du chemin de fer à Ostende, accusé d'avoir tué, le 31 juillet dernier, l'aspirant de marine Lieben, dans un transport de jalousie. L'adultère de Mme Dietz a été constaté dans l'acte d'accusation ainsi que dans les dépositions qui ont suivi cette lecture. Le ministère public soutient la prévention contre Dietz, qui invoque le bénéfice de l'Art. 324 du Code pénal.

Les détails de cette affaire sont de telle nature que nous croyons ne pas pouvoir les reproduire. Nous publierons l'arrêt qui interviendra.

— On lit dans un journal d'Anvers :

« Nous apprenons que le voyage de circumnavigation du navire belge le *Comte de Flandre* est avorté. Cette expédition est complétement manquée ; le *Comte de Flandre* entré en avarie dans un port d'Angleterre, après avoir achevé ses réparations, revient à Anvers au lieu de continuer son voyage. — Les marchandises composant son chargement seront restituées aux chargeurs, après qu'ils auront pris l'engagement de payer leur part proportionnelle des frais qui feront l'objet d'un réglement d'avaries. Ces frais sont, dit-on, considérables.

» On attribue ce dénouement tout-à-fait déplorable à la zizanie qui régnait à bord du navire entre les différentes personnes qui prétendaient à la prédominance. »

— On mande d'Anvers : L'emprunt de fr. 900,000 a été adjugé aujourd'hui à la maison de banque J.-J. Legrelle au taux [illegible] autres portaient 100 1/2 et 100 3/4.

— La Chambre du conseil du tribunal de première instance de Bruxelles, par ordonnance de ce jour, a renvoyé devant la Chambre des mises en accusation près la cour d'appel de cette ville le sieur Caumartin, avocat de Paris pour meurtre commis à Bruxelles avec une arme prohibée sur la personne du sieur Sirey.

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 29 *décembre :* la première représentation de la reprise de :
La seconde représentation de la reprise de :

LES MARTYRS,

grand-opéra en 5 actes et 8 tableaux, paroles de M. Scribe, musique de Donizetti.

On commencera à SEPT heures.

A l'étude : **Eloïse, ou un Serment**, (*Il Giuramento*) grand-opéra en quatre actes, traduit de l'italien par MM. Martin et Devilliers, musique de Mercadente.

Koninkl. Nederd. Schouwburg.

Vrijdag 30 *december* (No 23 in het Abonnement).

Op hoogst vereerend verlangen :

De Gans met de Paauwenstaart, of het Geneesmiddel der Hoogmoedsdolheid;

beroemd oorspronkelijk blijspel met zang, in twee bedrijven, door den heer A. Ruijsch, met eenige doelmatige bekortingen; onderscheidene malen met den meesten bijval vertoond. Gevolgd door :

De Sneeuw, of de Proefsteen van den Trouwring;

blijspel met zang, in twee bedrijven, door wijlen den heer J. H. Grave.

Versierd met een tusschen-tooneel, voorstellende een IJsvermaak. Deze [illegible] bewerkt op de muzijk der [illegible] verwaardigd, stelt voor een gezigt van het veldijs naar de stad 's Gravenhage.

De aanvang te half zeven ure.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 28 Décembre.

		Int.	COURS 27 Déc.	OUVERT.	FERMÉ.
Pays-Bas.	Dette active	5	—	101 3/8	101 3/8
	Dito dito	2½	52 3/16	52 5/8	—
	Billets de chance		—	—	—
	Syndicat	4½	94 1/4	94 3/16	—
	Dito	3½	—	77 3/8	—
	Société de Commerce	4½	131 3/8	131 5/8	131 1/4
	Dito nouvelle	4½	—	—	—
	Emprunt de 1836	4	—	—	—
	Dito des Indes	5	—	99 11/16	99 11/16
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	106 1/4	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	106	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	—	—
	Emprunt de 1840	4	—	88 1/8	—
Espagne	Perp. ém. Amsterdam	5	—	—	—
	Passive	5	—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deffered		—	—	—
	Ardoin	5	19	18 15/16	19
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	2½	—	—	—
Angleterre.	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—	—
Brésil.	Cons. Ann.	5	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	2½	32 13/16	32 3/4	33 3/16

Bourse de Paris du 27 Décembre.

		Int.	COURS 26 Déc.	OUVERT.	FERMÉ.
France	Cinq pour cent.		119 25	[illegible]	119 35
	Trois pour cent.		78 90	78 90	78 85
Espagne	Emprunt Ardoin		23 7/8	24	—
	Anc. différé.		—	—	—
	Nouv. dito.		—	—	—
	Passive.		—	4	—
Naples	Certificats Falconet		106 50	106 70	106 75
Pays-Bas.	Dette active	2½	—	—	—
Belgique	Dette active	5	103 1/2	103 3/8	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse de Londres du 27 Décembre.

3 % Consol, 93 3/4, 7/8 P. — 2 1/2 % Holl., 52 5/8. — 5 % » — 5 % (Nouv. Emp.), 98 5/8, 7/8. — Esp. 5 % 18 3/4, 19 1/4. — Id. 3 % 24 3/8, 25 1/8. — Port. (nouv.) 40. — Russes, ».

Bourse d'Anvers du 28 Décembre.

Métalliques, 5 % 112 A. — Naples, 5 % » — Ardoins, 5 % 18 7/8 P. — Dette différée, ancien, » — Passive, 5 % 4 3/8. — Lots de Hesse, 28 1/8 P. — Cours après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoin, 18 7/8 A. — Idem, Primes offertes.

Bourse de Vienne du 21 Décembre.

Métalliques, 5 % 109 3/4. — Dito, 4 % 101. — Dito, 3 % 77 [illegible] — Lots de 1834, » — Actions de la Banque, 1619.

A LA HAYE,
Imprimerie de Léopold [illegible], [illegible]straat.